



MORBERN®
EUROPE

durable fabrics by design

Garantie Limitée

Le fournisseur de cette garantie est : Morbern Europe BV (numéro d'entreprise 1003077493)

11 Kouterstraat, 8560 Wevelgem, Belgique

email: europe.sales@morbern.com, Numéro de téléphone: +32 (0)56 310551

Les droits légaux (actions) et recours de Morbern Europe BV en vertu de cette garantie sont accordés à l'acheteur d'origine sous réserve des conditions générales énoncées dans cette politique et des conditions générales de vente de Morbern Europe BV, disponible à :

www.morberneurope.com

La garantie s'applique uniquement aux tissus enduits de vinyle de marque Morbern (« Produits ») vendus par Morbern Europe BV (ci-après également dénommé « Vendeur ») à un acheteur. En outre, la garantie ne s'applique qu'à l'acheteur d'origine, achetant les Produits, dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, directement auprès du Vendeur.

Le vendeur garantit que les produits sont conformes à la quantité, à la qualité et aux spécifications requises par le contrat d'achat, exempts de défauts de matériaux et de fabrication et conformes aux bonnes pratiques de fabrication, pendant une période de :

- i. cinq (5) ans après la date de livraison des produits pour les produits fabriqués par Morbern Europe BV dans sa propre usine, au Canada, et, cumulativement, fournis à l'acheteur dans l'UE, l'AELE, la Turquie, l'Asie, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'océan Indien et l'Océanie ; ou
- ii. deux (2) ans après la date de livraison des produits, pour les produits fabriqués par les sous-traitants de Morbern Europe BV et, cumulativement, fournis à l'acheteur dans l'UE, l'AELE, la Turquie, l'Asie, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'océan Indien et l'Océanie.

Toute réclamation au titre de cette garantie doit être adressée directement à Morbern Europe BV, est soumise aux conditions générales de vente de Morbern Europe BV et doit être conforme à ces conditions. Une preuve d'achat du produit est requise pour toute réclamation au titre de la garantie. En cas de réclamation justifiée au titre de la garantie pendant la période de garantie et de notification en temps utile conformément aux Conditions Générales de Vente de Morbern Europe BV, Morbern Europe BV remplacera les Produits non conformes par des produits conformes livrés gratuitement. Lorsque la loi l'exige, les marchandises sont couvertes par la garantie légale de conformité (articles 1649bis à 1649nonies de l'ancien Code civil belge) et par la garantie des vices cachés (articles 1641 à 1649 de l'ancien Code civil belge).

Le Vendeur fait valoir le droit d'inspecter et d'évaluer les Produits prétendument non conformes au contrat d'achat. Les Produits doivent être mis à la disposition de Morbern Europe BV pour examen à la première demande, fret payé d'avance par l'Acheteur.

Si le Vendeur rejette une réclamation, l'Acheteur n'a droit à aucun service de garantie ni à aucun remboursement quel qu'il soit. En tout état de cause, le Vendeur se réserve le droit de rejeter les réclamations lorsque, entre autres, la non-conformité/défaillance est due à une mauvaise utilisation, une négligence, un accident, un acte de vandalisme, l'utilisation de produits de nettoyage non spécialement recommandés par Morbern Europe BV, une modification non autorisée du produit ou une défaillance d'autres composants. La décoloration due au contact avec la croissance de moisissures provenant de composants adjacents (c'est-à-dire « taches roses »), le saignement des composants adjacents, le contact avec une crème solaire ou l'interaction avec la mousse d'uréthane adjacente sont exclus de la garantie.

À l'exception des dommages subis à la suite d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de la direction de Morbern Europe BV, le vendeur n'est pas responsable de toute perte ou dommage spécial, consécutif, indirect, accessoire ou criminel, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes causées par des retards, des pertes de bénéfices, des pertes d'économies, des coûts opérationnels accrus, des dommages causés par des clients, la perte de clients, la perte de clientèle, etc., quelle qu'en soit la cause, quel que soit le fondement de la responsabilité, et indépendamment du fait qu'il ait été informé à l'avance de la possibilité que de tels dommages surviennent de quelque manière que ce soit. L'acheteur renonce explicitement à tous les autres droits ou réclamations qu'il pourrait avoir contre Morbern Europe BV en vertu de toute loi applicable.

Le vendeur ne donne aucune autre garantie, expresse ou implicite, y compris, sans limitation, toute garantie de qualité marchande et/ou d'adéquation à un usage particulier.